

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

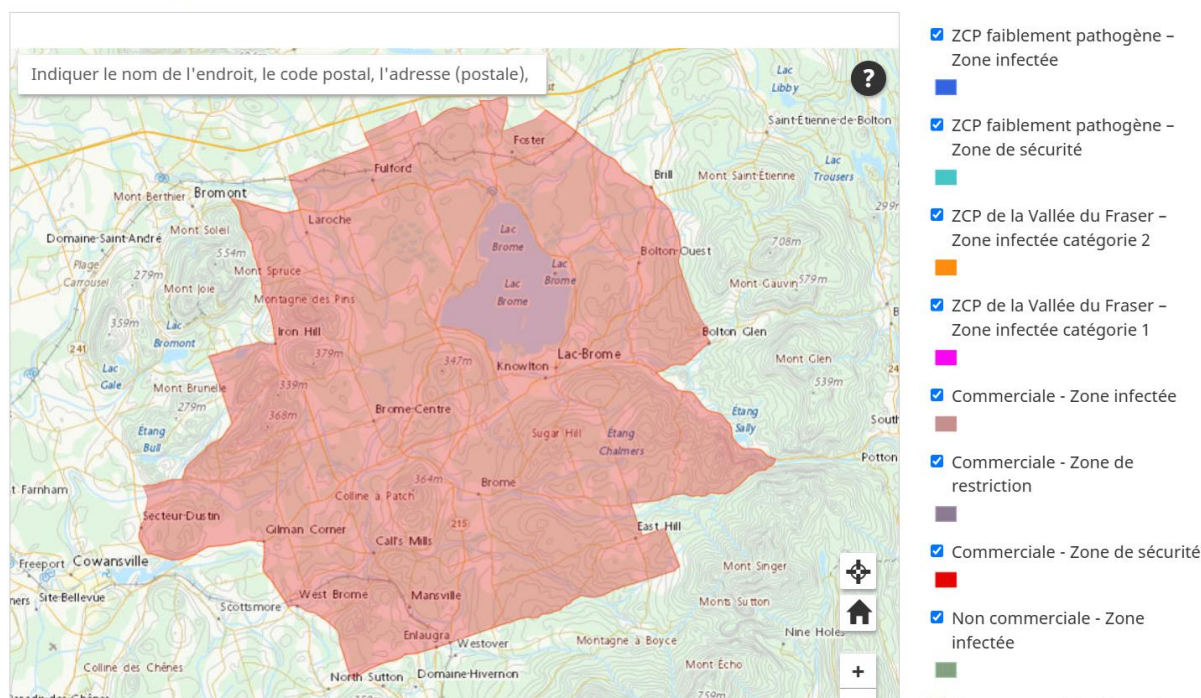
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Zone de contrôle primaire (ZCP-276) en zone de sécurité dans la MRC de Brome-Mississquoi

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a modifié les conditions de la ZCP-276 dans la MRC de Brome-Mississquoi hier en fin de journée. La zone infectée (0-3km) et la zone de restriction (3-10km) ont transité en zone de sécurité (ZS). Dorénavant, seulement des permis généraux sont nécessaires pour les interventions aux sites avicoles dans cette zone (0-10km).

Dernière mise à jour : 2025-10-16



Vous pouvez consulter les règles d'émission des permis sur le site Internet de l'ACIA au [lien suivant](#).

Pour consulter la ZCP-276 aussi sur le site de l'ACIA, veuillez cliquer sur le [lien suivant](#). Vous pourrez y utiliser une fenêtre dynamique dans le haut de la carte qui permet de valider si une adresse donnée se situe dans la ZCP.

Pour toutes les activités aux sites de production avicole situés dans la ZCP, l'EQCMA recommande la mise en application de son niveau de biosécurité orange en complément des mesures prescrites par l'ACIA. Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau orange sont accessibles sur son site internet au [lien suivant](#).

Pour consulter la liste des cas d'IA au Canada, cliquer sur le [lien suivant](#).

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation